



En partenariat avec le **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux) ; l'**AH-PJM** (Association pour l'Histoire de la Protection Judiciaire des Mineurs) ; l'**AREHSS** (Association Régionale pour l'étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale).

6^{ème} Réunion du Comité de Pilotage - Projet régional d'histoire "HANDICAP" **« Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ? »**

Réunion du 19 juin 2014

Siège de RÉALISE 4 boulevard du Maréchal Lyautey, 54519 - Villers-les-Nancy

Rédacteur : Jacques Bergeret

Composition actualisée du Comité de Pilotage

PUBLIC

- **Docteur Marie-Hélène TERRADE** Directrice Service Personnes Âgées Personnes Handicapées. **CONSEIL GÉNÉRAL de Meurthe-et-Moselle**
- **Jacques MARCHAL**, Inspecteur chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés. **ÉDUCATION NATIONALE.**
- **Didier FRANCFORT** : représenté par **Mégane VIGNON** : **IHCE** – Institut d'Histoire Culturelle Européenne Bronislaw Gérének
- **Étienne THÉVENIN** Maître de conférence HDR en histoire contemporaine / **UNIVERSITÉ DE LORRAINE - CRULH** (Centre Régional Universitaire Lorrain d'Histoire).
- **Denis BUREL** Délégué inter-régional Nord Est du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux)
- **Jean-Luc BOISSAY** Directeur Pole Enfance au Centre social d'Argonne (55) / membre du Conseil Scientifique du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux)
- **Yves LECRIQUE** Cellule communication du Gepso. **GEPSO** (Groupe National des Établissements et Services publics sociaux et médico-sociaux)

PRIVÉ

- **Jean-Pierre BLAIE** Président : **AFAS (54) Association Familiale d'Aide et de Soutien aux Travailleurs handicapés mentaux** / **ESAPH (54) (Association d'Entraide et soutien aux personnes handicapées mentales à domicile)**
- **Hervé FRÈRE** Cadre de formation. **ALFOREAS (Association Lorraine de Formation et de Recherche en Action Sociale)**. **IRTS de Lorraine (54-57) (Institut Régional du Travail Social)**
- **Raül MORALES-LA-MURA**. Direction régionale APF Metz (57). **APF (Lorraine)**
- **Jacques PATARD**. Cadre à L'Institut des Sourds de la Malgrange (54). **Association des Sourds de la Malgrange (54)**
- **Abdelali FAHIME**. Directeur pédagogique de l'association **CMSEA (57)**. **Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et des Adultes.**
- **Marie-Claude BARROCHE** Présidente **ESPOIR 54 (handicaps psychiques)**
- **Valérie EPHRITIKHINE**, responsable de formation. **CEMEA-Lorraine.**
- **Vincent HAREL** *Animateur Handicap54. Personne Qualifiée (54)*
- **François Richard JOUBERT**. Administrateur. **RÉALISE (54)**
- **Sylvio CICOTELLI**, Président **AREHSS - Association Régionale pour l'Étude de l'Histoire de la Sécurité Sociale.**

CNAHES-Lorraine

- **Marie-France BLANPIN**
- **Hans MAZETIER**
- **Jacques BERGERET**

Excusés : Vincent Harel

Présents : Marie-Hélène Terrade, Étienne Thévenin, Didier Francfort, Denis Burel, Jean-Luc Boissay, Yves Lecrique, Jacques Patard, François Richard Joubert, Hervé Frère, Valérie Ephritikhine, Marie-France Blanpin, Hans Mazetier, Jacques Bergeret.

Invités à cette séance : Carl Lazzarelli (au titre de la Fabrique 54 en projet) ; Christophe Dabescat, étudiant Master d'histoire contemporaine travaillant sur la thématique handicap ; Carole Zannier, responsable Service Éducatif, Association des Sourds de la Malgrange (54) ;

Les arbitrages politiques du Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle concernant l'orientation du projet qui lui est présenté.

1er arbitrage : Accord sur la proposition de création d'une Fabrique départementale à l'initiative du CNAHES-Lorraine.

Pour mémoire, cette proposition ne figurait pas dans le projet initial ; mais lors des Ateliers Départementaux mis en place par le CG.54 et portant sur des thématiques variées (les jeunes, les personnes âgées, la mobilité, etc.) et réunissant les citoyens, ces derniers ont à plusieurs reprises mis en avant les questions relatives aux personnes en situation de handicap ainsi que celles relatives aux non discriminations. Le CNAHES-Lorraine propose que le projet régional d'histoire soit matière à échange avec les citoyens, dans les quatre départements, mais en s'appuyant pour commencer sur la possibilité d'agir dans le cadre d'une Fabrique départementale en Meurthe-et-Moselle, sur la lancée de celles qui ont déjà fonctionnées.

Le Président du CG.54 est d'accord sur le principe qu'à la rentrée soit lancée une Fabrique départementale 54.

Le Comité de Pilotage a prévu qu'avec son appui, cette Fabrique 54 serait animée par Carl Lazzarelli.

Antony Caps, conseiller général - délégué à la jeunesse, à l'éducation populaire, à l'innovation citoyenne, à la lutte contre les discriminations et à la coopération décentralisée – a été succinctement informé de notre projet qui touche à ses délégations et qui dès lors l'intéresse. Il a l'expérience de la Fabrique « Racontons notre histoire » qui par un travail collectif de mémoire, visait à recueillir des témoignages de personnes qui ont vécu la migration. Le projet s'est construit en 2012 sur une durée qui a permis l'organisation de plusieurs manifestations. Le modèle des Fabriques, après les bonnes idées des Ateliers Départementaux, nécessite de passer à l'action pour les mettre en oeuvre, le champs des manières de s'y prendre étant largement ouvert à l'initiative. Il n'y a pas un mode contraint de Fabrique, et chacune doit trouver son style et ses manières d'agir. Didier Francfort qui était dans la Fabrique « Racontons notre histoire » expliquera à titre d'illustration ce qui leur a été possible de faire.

2^{ème} arbitrage : le recours aux volontaires du Service Civique (SC).

Contexte : Tous les départements n'ont pas engagé le SC ; par exemple la Meuse ne l'a pas fait. L'idée était de mettre en appui du projet régional une force humaine, à partir du SC. Pour cela,

- d'une part, des volontaires du CG.54 seraient missionnés sur le projet ; l'engagement du CG.54 implique un engagement du CNAHES-Lorraine et du Comité de Pilotage dans la définition des missions et pour assurer les tutorats des jeunes volontaires du CG.54.
- d'autre part, les organismes engagés au titre du public ou du privé sont invités de leur côté actionner le dispositif du Service Civique, complètement ou s'agissant de la Meurthe-et-Moselle à partir d'un mixte : pas d'engagement institutionnel de volontaire, mais tutorat assuré pour un jeune du SC du CG.54.

Aucun volontaire du SC ne serait isolé sur toute la Lorraine puisqu'au titre du projet commun, il y aurait lieu de les réunir à l'initiative du CNAHES-Lorraine et du Comité de Pilotage pour mieux les impliquer et donner sens et efficacité à leurs actions.

Orientation : Le Président du CG.54 est d'accord sur le principe d'un recours aux volontaires du Service Civique du département.

3ème arbitrage :

Contexte : Nous avons convenu qu'un projet « handicap » devait impliquer des personnes en situation de handicap qui sont concernées par les questions dont on discute. Les secteurs éducatifs et médico-sociaux ont mis beaucoup de temps depuis la loi d'orientation de 1975 à prendre en compte la parole des usagers et il y a encore beaucoup de progrès à faire à ce sujet pour faire plus que les écouter et les positionner y compris, lorsque c'est possible, dans des positions de pouvoir dans des dispositifs équilibrant les pouvoirs des uns et des autres (familles, professionnels...) qui restent souvent à construire. L'idée pour nous est d'être exemplaire, dans la mesure où **des Contrats d'Avenir pourraient être signés avec des personnes en situation de handicap** pour venir en appui du projet régional d'histoire « handicap ». Pour cela, deux personnes tétraplégiques (un garçon et une fille) ayant épuisé leurs droits au titre du SC effectué au CG.54 étaient repérés par Philippe Bonneval – responsable du SC - comme étant en capacité d'être embauchées par le CNAHES national ; Le CA du CNAHES consulté a donné son accord de principe, dès lors qu'une convention assurerait les fonds nécessaires sur la durée contractuelle ; cela se traduirait du point de vue comptable par une opération « blanche » et le côté opératoire étant assuré par la délégation CNAHES-Lorraine.

Orientation : Le Président du CG.54 accepte d'intervenir auprès du Préfet en faveur des deux jeunes en situation de handicap pour obtenir - bien qu'ils ne soient pas domiciliés dans une zone prioritaire - la clause d'exception leur permettant de bénéficier d'un Contrat d'Avenir.

Pendant, aux dernières informations, le garçon vient d'être embauché par la SNCF, ce qui est une très bonne nouvelle. La perspective immédiate cible donc uniquement la fille, mais n'exclut pas qu'une autre personne en situation de handicap vienne la rejoindre sur la base d'un Contrat d'Avenir. La volonté est là, sans qu'on puisse encore être certain que cela pourra se faire.

3ème arbitrage : porteur juridique du projet.

Contexte : La question se posait de savoir quel serait l'employeur des deux jeunes en situation de handicap dès lors qu'ils bénéficieraient d'un Contrat d'Avenir : le CG.54 ou le CNAHES national ?

Orientation : Le Président du CG.54 accepte de principe que le CNAHES soit le porteur juridique de deux jeunes en Contrat d'Avenir ; cette situation pouvant donner lieu à une convention CG.54 - CNAHES qui serait alors à définir.

A ce point...

Ces arbitrages favorables du Président du CG.54 confirment l'engagement de Michel Dinet et marquent une avancée importante et rassurante, non seulement pour la mise en œuvre du projet en Meurthe-et-Moselle, mais pour l'ensemble du projet, dans la mesure où ils contribuent :

- à crédibiliser et dynamiser le projet par la mise en place d'une première Fabrique 54 d'histoire « handicap » qui devrait être suivie à l'initiative et sous la responsabilité du CNAHES-Lorraine par d'autres Fabriques d'histoire « handicap » dans les trois autres départements.
- à la construction d'une infrastructure d'appui comportant une force humaine reliant des jeunes volontaires du SC départemental, d'autres jeunes volontaires recrutés par d'autres organisations, et un ou deux jeunes en Contrat d'Avenir embauchés par le CNAHES national et suivis localement par le CNAHES-Lorraine.

Le soutien du CG.54 ne dispense aucunement de la nécessité pour chaque organisation publique ou privée à mettre des moyens internes pour être véritablement contributive. Cela passe par la mobilisation des administrateurs et des salariés pour :

- organiser un travail de mise en valeur de leurs propres archives,

- recueillir des témoignages de personnes remarquables dans l'histoire de l'institution et au moins repérer celles qui mériteraient d'être interviewées et peut-être même filmées,
- faire valoir des éléments d'exposition déjà réalisés qui pourraient servir dans le cadre de l'exposition itinérante mutualisée.

Rappel : Étienne Thévenin est prêt au titre de l'Université de Lorraine, à organiser pour toutes les personnes engagées dans le projet – quelque soit leur institution de rattachement - une formation d'une demi-journée de sensibilisation aux entretiens de recueil de témoignages ; laquelle pourrait être couplée avec une autre demi-journée à organiser avec un spécialiste de l'audio-visuel pour aborder les questions techniques.

Il faudra s'organiser avec les jeunes volontaires du Service Civique et en Contrat d'Avenir pour produire les transcriptions des témoignages, et pour valoriser ces derniers.

La personne susceptible d'être embauchée en Contrat d'Avenir par le CNAHES pourrait être chargée particulièrement de l'articulation entre chaque Fabrique Départementale, les organisations partenaires qu'elles soient publiques ou privées, et les archives départementales de chaque département.

Orientation Générale du Dispositif / Économie globale du projet à valider.

Sachant que l'organisation n'est pas quelconque par rapport à ce qu'elle produit, comment mieux s'organiser régionalement ?

Le travail déjà accompli par le Comité de Pilotage et les orientations arbitrées par le président Mathieu Klein confirmant l'appui du conseil général de Meurthe-et-Moselle, permettent aujourd'hui de **formuler l'économie générale du projet à discuter et à préciser de manière à ce qu'il puisse être validé par le Comité de Pilotage avant d'être proposé aussi à la validation du CG.54 qui est la seule collectivité actuellement explicitement engagée et représentée au Comité de Pilotage.**

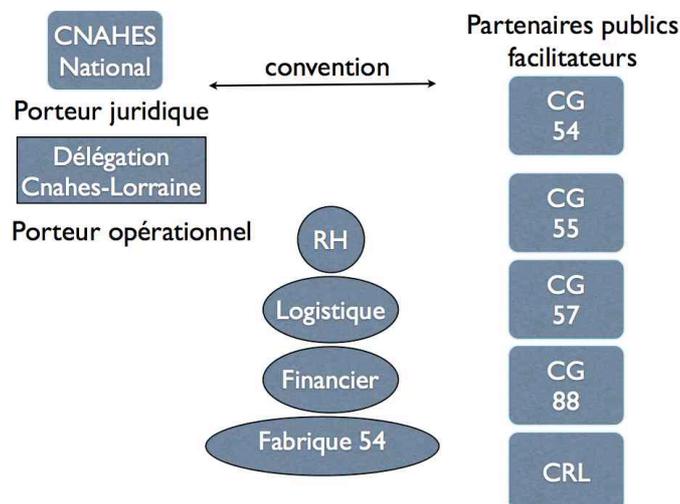
Si on veut mettre davantage dans le coup les autres collectivités pour mieux équilibrer l'approche régionale, il ne faut pas que l'investissement d'un conseil général apparaisse comme excessif aux yeux des autres qui pourraient en prendre ombrage et refuser de s'impliquer.

Nous disposons d'un atout : il y a quelque chose dans le projet que nous menons qui est « neutre » politiquement, dans la mesure où il s'agit de mener une approche historique à caractère scientifique à partir de l'entrée « handicap », qui est commune à tous les territoires et portant sur un sujet d'intérêt collectif. C'est pourquoi il semble préférable que le CNAHES national qui a la qualité juridique d'une association loi de 1901 soit le porteur juridique du projet, la Délégation CNAHES-Lorraine en étant le porteur opérationnel. Ce point est à valider ainsi que l'économie globale du projet.

La discussion s'engage à partir de 3 diapositives support dont la dernière seulement sera modifiée : la Meurthe-et-Moselle engagera une Fabrique animée par Carl Lazzarelli au titre du pilotage CNAHES-Lorraine et accompagnée par le CG.54 ; le CNAHES-Lorraine, dans la mesure du possible, se fera le propagateur de la logique et du modèle de Fabrique inventé par Michel Dinet, pour produire des effets de réflexion et d'échanges avec les citoyens des autres départements au sujet de leur propre histoire.

Schéma n°1 :

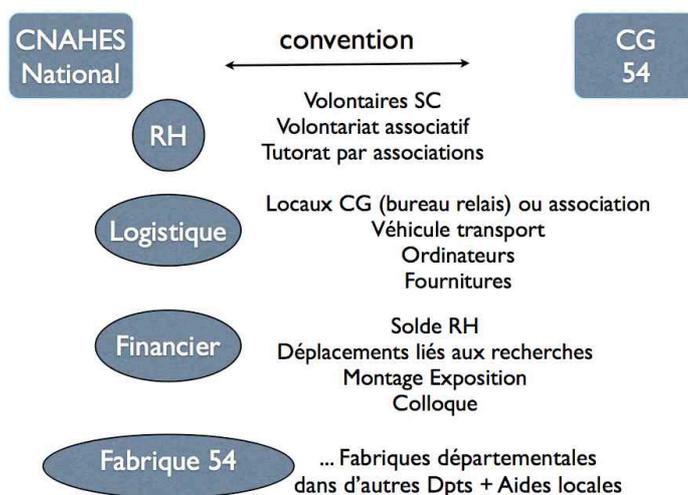
Proposition est faite qu'une convention puisse être conclue entre le CG.54 et le CNAHES national portant sur les modalités de soutien du projet régional en terme de ressources humaines, logistique, financier, et d'une Fabrique 54 « *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?* » à l'initiative et responsabilité du CNAHES-Lorraine, mais disposant des moyens d'une Fabrique Départementale du CG.54.



Les organismes engagés dans le projet des autres départements feront des démarches en direction de leur département pour faciliter l'établissement d'autres conventions entre le CNAHES et chacun d'eux.

Le CNAHES-Lorraine sollicitera le CRL au titre de sa compétence au titre des actions régionales relevant des politiques de la citoyenneté, des solidarités et de la santé (cf. Jacqueline Fontaine, 8^{ème} Vice-Présidente).

Schéma n°2 : zoom sur la convention souhaitable entre le CG.54 et le CNAHES national (on entre maintenant dans une phase de discussion où rien n'est acquis).



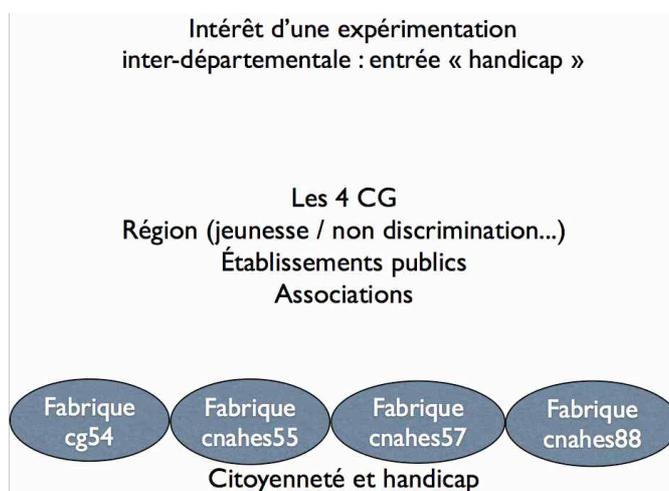
Le CG.54 pourrait

- mettre à disposition des volontaires du SC départemental. Ces volontaires SC du CG.54, dont le tutorat pourrait-être partiellement ou totalement assuré par le volontariat des représentants d'autres organismes engagés dans le projet – si cela est techniquement et juridiquement possible -, seront mis en communication par le CNAHES-Lorraine avec les autres volontaires recrutés par d'autres organisations publiques ou privées.
- aider financièrement le CNAHES national pour lui permettre l'embauche sur Contrat d'Avenir d'une ou deux personnes en situation de handicap venant en appui du projet régional. La piste « Idée Cap » pour les 16-25 ans et un contrat de 12 mois au titre d'un projet d'intérêt général peut aussi être explorée.
- mettre à disposition des moyens logistiques dans des conditions à déterminer : bureau accessible aux personnes en situation de handicap équipé d'ordinateurs et de fournitures bureautique,

véhicule de transport. Aide en nature pour le colloque national du CNAHES dont le thème serait en rapport avec le projet régional, colloque qui pourrait se tenir en octobre/novembre 2015 au Château de Lunéville.

- fournir le moment venu, en même temps que d'autres collectivités sollicitées, une contribution pour la fabrication de l'exposition mutualisée destinée à circuler dans les lycées, collèges, espaces publics de collectivités.
- soutient d'une Fabrique départementale 54 : « Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ? », le CNAHES-Lorraine veillant avec le Comité de Pilotage, à son animation et à l'articulation des apports de cette Fabrique avec l'ensemble du projet régional, ainsi que ceux en provenance d'autres départements à l'initiative du CNAHES-Lorraine et du Comité de Pilotage.

Schéma n°3 : le travail historique de fond, un objectif de connaissance mais aussi une double opportunité :



- produire un travail expérimental interdépartemental de coopération à propos de l'histoire, complémentaire à ce qui peut se mener par ailleurs, dans le contexte de la réforme territoriale liée à l'acte III de décentralisation ;
- produire du débat avec les citoyens à partir de la question « *Comment la Lorraine s'est-elle progressivement préoccupée des personnes en situation de handicap ?* » en s'appuyant sur l'histoire mais pour mieux penser le présent et profiler l'évolution des réponses sur les territoires dans la perspective d'une société inclusive. La dimension d'Éducation Populaire – qui joue un rôle important dans le périscolaire et auprès des institutions sociales et médico-sociales - constitue un enjeu susceptible d'intéresser aussi la Région au titre de la jeunesse et de la non discrimination.

* Arrivée de Marie-Thérèse Terrade (qui avait prévenu de son retard) et de Hans Mazetier.

Jacques Bergeret : **Il nous faut valider une configuration d'organisation générale adossée au CNAHES en situation de responsabilité, confirmé comme porteur principal du projet dans la neutralité d'une approche historique qui ne met pas en concurrence les institutions. Il y a lieu de développer des rapports avec les 4 départements et la région pour obtenir leur soutien au projet dont le niveau opérationnel relèvera de la délégation CNAHES-Lorraine, en articulation bien sûr avec les organismes engagés dans le Comité de Pilotage** et dans le souci des jeunes volontaires du Service Civique qui pourront être engagés au titre du projet, quelque soit leur organisme de rattachement. Nous sommes donc maintenant dans une phase de conception d'une construction juridique et organisationnelle nécessitant de donner une forme au dispositif général permettant au projet de s'accomplir le mieux possible en fonction des moyens que nous pourrions réunir ; et il s'agit de le faire de manière à ce que chacun s'y retrouve.

Service Civique – Contrat d’Avenir.

Concernant le **recrutement de jeunes volontaires du Service Civique, c’est le moment pour les organismes de se déterminer.** Mais est-ce juridiquement possible de le faire pour les établissements publics ?

Jean-Luc Boissay : **un tel recrutement est possible par des établissements publics.**

Jacques Bergeret : je souhaite à ce sujet qu’une discussion puisse être menée au niveau des établissements publics du GEPSO.

Carl Lazzarrelli : concernant le Service Civique, qu’est-ce qu’on entend par le tutorat volontaire associatif ? Qu’est-ce que cela implique ? Qui interpelle qui ? et quelles sont les associations qu’on interpelle ? Par quel biais et pour leur dire quoi exactement ? Qu’est-ce qui sera à leur charge ? Qu’est-ce qu’on attend en terme de volontariat associatif ? Et si on doit solliciter des associations qui doivent assurer le tutorat, qu’est-ce que cela implique en terme de moyens humains (le temps) et financiers ? Pour moi, cela reste encore relativement flou. J’ai aussi un peu de mal à voir l’articulation départementale – régionale.

Jacques Bergeret : l’idée d’une telle convention concerne pour le moment les rapports entre le CNAHES et le CG.54 qui est le seul à s’être positionné suite au courrier envoyé à l’ensemble des présidents de CG de la Lorraine.

Carl Lazzarrelli : d’accord, pour le moment. Mais si on veut solliciter les associations, il faut pouvoir dire ce qu’on attend d’elles à titre d’engagement.

Jacques Bergeret :

1/ « Le volontariat associatif » : il ne s’agit pas là du Service Civique. Dans les associations, par définition, il y a un certain nombre d’administrateurs bénévoles. Parmi ces administrateurs, il y en a qui s’intéressent à l’histoire et qui s’engagent concrètement : on est dans l’illustration de ce que j’appelle le volontariat associatif. Cela dit, je n’oublie pas les limites du volontariat associatif.

2/ « Le tutorat » du Service Civique : il est normalement assuré par l’organisme recruteur qui met à disposition du projet un volontaire, ce rôle pouvant être le fait d’un salarié ou d’un bénévole associatif ; mais il peut également - par accord réciproque - être assuré par une personne salariée ou bénévole d’une association qui ne recruterait pas directement un jeune volontaire, mais qui pourrait assurer bénévolement le tutorat d’un jeune du Service Civique départemental qui serait mis à disposition du projet collectif. L’important, c’est que le tutorat soit bien assuré dans la clarté de la responsabilité institutionnelle. Ceux qui sont déjà dans la réalité de la gestion du Service Civique peuvent donner leur point de vue. Chaque organisme peut avoir sa propre vision sur la manière d’engager le travail historique, car nous ne sommes pas dans une modélisation unique ; simplement, il y a lieu d’échanger, sachant que la manière de s’y prendre des uns peut servir aux autres, ainsi que pour évaluer ce que produisent les approches méthodiques dont il faudra bien faire converger les effets au regard du projet collectif régional.

Christophe Dabescat : il va falloir former les tuteurs des jeunes volontaires, parce qu’au niveau historique cela me paraît nécessaire.

Jacques Bergeret : quand on parle des tuteurs, on parle du fait que les jeunes qui s’engagent dans un esprit de service, le font aussi dans la recherche d’une expérience positive pour leur vie et leur propre destinée professionnelle. C’est de cela qu’il est aussi question dans le tutorat. Autrement dit, **on ne demande pas aux tuteurs parce qu’il s’agirait de missions confiées aux jeunes qui touchent à l’histoire, d’être des spécialistes historiens ; par contre, on leur demande d’être des interlocuteurs** pour ces jeunes adultes volontaires, et aussi d’être présents à des réunions, par exemple avec d’autres tuteurs, pour les aider à assurer leur responsabilité tutorale et le véritable travail d’accompagnement que cela implique. Il y a aussi à prévoir la participation à des actions de valorisation du Service Civique qui peuvent être organisées, comme c’est le cas au niveau du CG.54 où environ 250 jeunes ont déjà bénéficié du Service Civique.

Carole Zannier : l'accompagnement du Service Civique est peu différent de celui d'un autre stagiaire qui suit une formation par ailleurs. On a juste à avoir une bonne compréhension du Service Civique, à effectuer un accompagnement de type professionnel, et puis on a besoin de l'appui à la mission du SC qui n'est pas nécessairement uniquement le lieu d'affectation, mais qui peut provenir dans notre cas du Comité de Pilotage. Le tuteur va être un interlocuteur et une interface avec le lieu d'affectation, le Comité de Pilotage, le Service Civique du département aussi qui peut jouer un rôle. On ne peut pas demander à chaque tuteur d'avoir une connaissance en correspondance avec le travail d'histoire qui est engagé ici. L'accompagnement doit éviter de laisser un jeune volontaire errer sans interlocuteur et sans cadrage.

Jacques Bergeret : j'avais envoyé aux membres du Comité de Pilotage, mais certains venus après n'ont peut-être pas eu les documents suivants que vous pouvez télécharger sur le site gouvernemental du Service Civique : le « **Guide du volontaire de Service Civique** » et le « **Référentiel missions** ». Si vous ne l'avez fait, prenez connaissance de ces documents qui expliquent et proposent une méthodologie. S'il y avait des difficultés particulières, sachez que monsieur Philippe Bonneval, responsable du Service Civique au CG.54, très compétent et accessible, se fera un plaisir de vous informer et d'aider les organismes à concrétiser un recrutement de jeune volontaire. Il le fera mieux que je ne peux le faire, car j'apprends de lui ! Vous pouvez le contacter par e.mail pbonneval@cg54.fr ou par téléphone au 03.83.94.52.25. Voilà pour ce qui concerne la mise en place de ressources humaines à constituer pour le projet, et qu'il s'agira ensuite de faire fonctionner en réseau.

La logistique aussi est importante. Il faut qu'un volontaire soit localisé : il faut que l'on sache de qui il dépend en terme de rattachement et où il travaille à titre principal.

Au niveau du CG.54, quelque chose pourrait être contractualisé : par exemple la possibilité de disposer d'un bureau. Rien n'est décidé, mais à un moment, Philippe Bonneval pensait envisageable sous réserve de l'accord du CG, qu'un bureau bien équipé, proche du sien et accessible pour des personnes en situation de handicap en fauteuil, qui auraient aussi accès à des wc adaptés, puisse servir de lieu de travail pour plusieurs jeunes impliqués dans le projet. Un tel lieu pouvant constituer un lieu de rencontre et de coordination en particulier pour les jeunes volontaires. C'est une piste à étudier. Il peut aussi y avoir une offre de ce type en provenance d'associations. Ce type d'aide en nature constituant matière à contractualisation, serait bienvenu. On peut aussi penser l'organisation spatio-temporelle en relai par séquences tant que le projet sera actif, de manière à répartir les efforts consentis : une première séquence bénéficiant d'un lieu de travail collectif à un endroit, une seconde dans un autre lieu, etc. Une Fabrique départementale d'histoire peut déboucher sur un atelier de fabrication nécessitant un lieu relais pour l'exécution de quelque chose, par des citoyens et des volontaires du Service Civique. Encore faut-il qu'il y ait des offres de lieux ! Si on arrive à mettre en place un type de fonctionnement tuilé, je trouverais cela intéressant.

En rapport avec les lieux qui seraient proposés, dans une logique volontaire de mutualisation de moyens mis à disposition par les organismes partenaires du projet régional, il faudra s'assurer de pouvoir compter sur :

- un équipement technique bureautique performant (ordinateurs / haut débit et Wifi / imprimante / fournitures de bureau / etc...)
- des véhicules de transport assurant la mobilité, mis à disposition dans des conditions précises contractualisées avec les organismes prêteurs, pouvant nécessiter que certains appels à candidature du Service Civique comportent l'exigence du permis de conduire.

L'idée de l'embauche pour le projet régional d'une personne en situation de handicap qui pourrait bénéficier d'un **Contrat d'Avenir** est envisagée, à condition qu'il soit possible de s'entendre sur le mode le plus approprié pouvant nécessiter les dispositions d'une convention avec le CG.54 pour régler la question financière. Peut-être les frais d'un tel poste pourraient-ils être successivement pris en charge par plusieurs organismes au titre de leur engagement dans le projet collectif. Si l'embauche d'une

personne en Contrat d'Avenir pouvait se réaliser, nous disposerions de quelqu'un susceptible d'assurer dans la durée une part importante de la coordination régionale du projet.

Il nous faut aussi anticiper :

- les déplacements liés aux recherches, ne concernant pas nécessairement que les volontaires du Service Civique ou des Contrats d'Avenir ;
- les équipements nécessaires pour le recueil de témoignages : enregistreurs, caméras, projecteurs, pieds pour ces appareils, rallonges électriques, disques durs et consommables pour capitaliser et assurer les sauvegardes, etc.
- les besoins liés à la réalisation de l'exposition « panneaux » mutualisée dont la vocation itinérante nécessite simplicité et qualité des matériaux pour durer. Elle devrait être chapitrée et modulaire pour permettre des adaptations à des situations multiples et gagnerait à comporter d'avance la possibilité d'actualisations en fonction de nouvelles avancées historiques et de l'intérêt de produire des effets en rapport avec les événements qui justifient sa mobilisation et l'actualité qu'elle prétend éclairer. Ce côté modulaire doit permettre des compositions appropriées en fonction des usages par les organismes qui s'en serviront ;
- les besoins liés à une Fabrique départementale, à commencer par la Fabrique 54.

Fabriques départementales.

Lors de notre dernière séance, avec justesse, le représentant mosellan des CMSEA Abdelali Fahime découvrant l'intérêt du concept de Fabrique départementale impliquant les citoyens, disait que le modèle pouvait être mis en œuvre ailleurs. Je partage complètement son avis ; il n'y a pas de modèle déposé mais bien une impulsion produite par Michel Dinet qui a vocation à diffuser dans la conception d'une démocratie impliquant davantage les citoyens dans l'action transformatrice du territoire et de la société dans laquelle ils vivent. Je rappelle qu'après une série d'Ateliers départementaux thématiques où il s'agissait d'échanger sur les idées, il avait insisté sur la nécessité de passer à l'acte pour réaliser les bonnes idées, et le faire en associant des personnes qui partageant ces bonnes idées n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. **La Fabrique est donc le lieu du passage de l'idée à l'action** où il s'agit de « faire », de « réaliser ensemble ». C'est le fondement de notre projet collectif d'histoire et cela a du sens, au-delà des spécialistes, d'impliquer les citoyens intéressés par la démarche. Se faisant et au-delà : **comment à partir d'un travail historique, amener les citoyens à s'intéresser à l'histoire du handicap et à la question du vivre ensemble dans le présent et du mieux vivre ensemble à l'avenir ?** Avec des modalités qui peuvent être différentes, il n'y a pas de raison que nous ne puissions produire des Fabriques dans les quatre départements ; aussi, le CNAHES-Lorraine avec l'aide du Comité de Pilotage et des soutiens institutionnels locaux, devrait pouvoir assurer la transférabilité de ce type d'action et en assurer la réalisation.

J'ajoute un aspect stratégique d'actualité dans la période de réforme territoriale, où les départements sont susceptibles de disparaître en tant que tel, de **faire la démonstration de notre capacité à dépasser les frontières administratives départementales autour des questions concernant les personnes en situation de handicap en Lorraine**. Si nous sommes capables de porter cet enjeu, il est possible que nous soyons aidés aussi à cause de cela et de la modélisation de ce que nous pourrions de cette façon produire ensemble. De l'importance de solliciter et obtenir le soutien des quatre Conseils Généraux et du Conseil Régional de Lorraine.

J'en ai terminé avec l'exposé général qui a déjà été émaillé de questions et de débat, et qui est destiné à parvenir à un positionnement du Comité de Pilotage sur une vision structurante quant à la manière d'avancer concrètement dans la réalisation du projet.

Il est 19h05 et notre séance s'arrête impérativement à 20h.

- DISCUSSION -

Christophe Dabescat : juste une petite précision ; le délai est toujours le même ? Vous voulez faire le colloque quand ? Pour le colloque, il faut au moins un an de préparation.

Jacques Bergeret : le colloque est prévu fin 2015, c'est-à-dire fin octobre ou mi novembre, pas après.

Recueil des données / Exploitation des données.

François Richard Joubert : si on se place dans l'espace-temps, nous avons eu aussi une autre approche qui était plutôt de voir comment dans le temps se mettait en œuvre le projet qui nous réunit ; finalement, savoir mettre en évidence par différents moyens, comment la Lorraine s'était organisée pour répondre à la situation des personnes en situation de handicap.

1^{er} temps : A un moment, on avait envisagé qu'il y ait d'abord un premier temps, qui donnerait lieu à mobilisation de la Fabrique et des ressources humaines dont on disposerait (Service Civique, etc.), qui était un **temps d'identification des gisements d'information dont on dispose actuellement**. Il y avait une identification aux Archives Départementales : qu'est-ce qui existe à cette rubrique ? comment on y entre ? comment elle est organisée ? Et puis il y en a une autre qui était justement auprès des associations : qu'est-ce que vous pouvez mettre à disposition pour que l'on suive le parcours de la part de l'établissement public X ou de l'association Y, la manière dont on s'est appliqué à répondre à cette problématique. Cela va de la mise à disposition pour un établissement public ou une association des registres officiels, parmi lesquels les compte-rendu des conseils d'administration, moments qui jalonnent par définition l'histoire de l'institution, puisque c'est ce qui s'y dit. Ce sont des choses de ce genre. Études qui ont déjà été faites. Mémoire rédigé par quelqu'un qui est venu et qui a écrit sur tels ou tels points en laissant un exemplaire dans l'institution.

Dans ce premier temps, il ne s'agit pas tellement de s'interroger sur la valeur de ces documents, mais d'identifier les gisements qui existent en en faisant un inventaire. Qu'est-ce qui existe ? Sous quelles formes ?

2^{ème} temps : Puis d'avoir, en particulier avec les spécialistes - je me tourne vers ceux qui sont présents ce soir – **comment est-ce qu'on exploite cela ?** Donc une nouvelle mission pour nos intervenants, éventuellement travaillée sous la responsabilité des tuteurs pour les volontaires du Service Civique, etc. J'entre juste dans l'objet du travail. Donc, deuxième partie : l'exploitation de ces éléments identifiés, avec éventuellement, dans un travail préparatoire, l'identification d'éléments transversaux qui pourraient être intéressant de chercher dans toutes les directions, parce qu'ils peuvent être caractéristiques et se retrouver partout comme éléments d'évolution des réponses.

Je donne un exemple un peu caricatural : réponse surtout par l'internat ou réponse surtout par l'accompagnement en milieu ouvert. Vous voyez ! Un autre, manifestement on le trouvera, c'est la professionnalisation : moi, vous le savez, qui vient de loin dans notre histoire du secteur qui nous intéresse, j'ai vu se mettre en place la professionnalisation et s'accroître la professionnalisation, mais avec quelle dominante ? Puisqu'au fond, si je vais vite, la professionnalisation a conduit à la démedicalisation du secteur. Voilà par exemple un élément important. Donc, je pense que c'est le deuxième temps, avec des réponses qui quelques fois vont diverger ; c'est-à-dire que quelques fois, il peut même y avoir des endroits - pour prendre pour exemple la médicalisation/démédicalisation du handicap - ou au contraire la médicalisation subsistait. Ce n'est pas un jugement de valeur : c'est un constat.

Il s'agirait là d'un deuxième temps « d'exploitation de ce dont nous disposons » consécutif au premier « de quoi disposons-nous ? ».

Jacques Bergeret : pour ma part, **sur le premier point de recueil des données**, il me semble que le mouvement déjà engagé doit être amplifié. Qu'on soit établissement public ou privé, **il s'agit que chacun travaille d'abord sur soi-même de façon à faire ressortir, analyser et rendre communicable ce qui fait trace.**

Pour cela, méthodologiquement, il s'agit de déterminer une volonté de politique générale d'organisme public ou associatif et de s'organiser concrètement pour répondre à des questions simples : **où sont les archives ? sont-elles organisées, datées et indexées de manière informatisée ? sont-elles accessibles aux chercheurs et à quelles conditions ? qu'est-ce que notre histoire et à quelle rédaction et illustration donne-t-elle lieu ? Quels témoignages recueillis d'acteurs illustres participent à donner chair à cette histoire ? comment la faisons-nous connaître, par exemple au travers d'une rubrique sur notre site internet ? est-ce satisfaisant ? Quels témoignages recueillir encore ? etc.**

A partir de là, l'angle « handicap » peut être pleinement exploité et la jonction s'organiser au regard de notre projet commun.

Je rappelle que le CNAHES peut aider les organismes qui le souhaitent à mettre de l'ordre dans les traces archivistiques qui ont pu être accumulées au point que cela peut faire peur de mettre le nez dedans. Notre archiviste national peut venir, constater la réalité et à partir de là proposer et chiffrer un « chantier d'archives » qui réduira considérablement le volume, organisera par datation et contenus les données, informatisera les cartons indexés pour rendre accessible le tout, proposera un tableau de gestion pour les archives futures. Les organismes ayant accompli cette démarche sont à même de pouvoir faire des dépôts ou des dons de leurs archives aux archives départementales qui n'acceptent pas le vrac, sauf rares exceptions. Je rappelle aussi que les chercheurs ont besoin d'accéder à des archives organisées dans de bonnes conditions d'accessibilité. Un gros effort doit être conduit en Lorraine sur ce point dans le secteur social et médico-social, ce qui ressortait déjà des conclusions des 1ères Assises du Travail Social organisées par le CNAHES en 2007. Notre projet collectif « handicap » constitue un levier pour faire évoluer favorablement la situation : cela prendra du temps et ce que nous pourrons faire dans le cadre de notre projet restera imparfait et à améliorer en fonction des exploitations archivistiques qui pourront être faites ultérieurement. Un tel travail sur les archives est de nature à rendre compte pour partie du travail accompli par tant de bénévoles et de salariés depuis bien longtemps, l'autre partie concernant la valorisation des personnes significatives, avec une priorité dans le recueil de mémoire auprès de celles qui ont déjà de l'âge et pour lesquelles il y a lieu de se dépêcher, mais aussi en se préoccupant des personnes disparues pour lesquelles il y a lieu de faire un travail. Lorsqu'Étienne Thévenin ici présent a engagé un travail à propos de Jacques Parisot, il n'a pu le rencontrer puisqu'il était déjà disparu, cela ne l'a pas empêché d'y parvenir, mais pour cela il a eu recours aux traces archivistiques.

Pour les gens de l'AEIM, le fondateur en 1957 Émile CIBULKA, ou encore en succession de la présidence Geneviève PÉPIN, ce sont des personnes importantes. Alors, cela vaut la peine de faire un travail de valorisation rendant compte de ce qu'ils ont fait. Parfois les personnages sont contrastés, ils font débat. Le CNAHES au niveau national fait un travail de ce type, comme vous pourrez le voir sur le site à la rubrique abécédaire.

J'insiste sur **l'importance de l'engagement institutionnel sans lequel rien n'est vraiment possible**, du type de celui produit aujourd'hui par l'APF-Lorraine qui a décidé de mettre une ressource humaine en recrutant une volontaire du Service Civique, prioritairement au service de la démarche interne associative, mais avec le souci de la jonction avec la démarche commune de notre projet.

Voilà le développement que je peux faire sur le 1^{er} temps avancé par Mr. Joubert d'identification des gisements d'information dont on dispose actuellement qui ne doit pas constituer un empêchement à exploiter ce qui peut déjà l'être.

Sur le second point « exploitation des données » : je suis un peu plus précautionneux, sauf concernant les recueils de témoignages dont j'ai déjà parlé. La démarche engagée, dès lors qu'elle est portée par la volonté explicite des organismes qui s'en donnent dès lors les moyens, devrait faire surgir

pas mal d'éléments déjà travaillés qui devraient être immédiatement exploitables dans la logique de notre projet « handicap », qui ne relèvent cependant pas que du copié-collé, car il s'agit de produire de l'analyse historique et de faire dialoguer les éléments d'histoire entre eux. De petits ouvrages confidentiels n'ayant jamais donné lieu à publication, parfois dans un état physique proche du délabrement, peuvent tout à coup être rétablis et prendre rang comme pièces d'intérêt historique. Des éléments archivistiques et des témoignages devraient pouvoir être sélectionnés pour servir de bases en vue du colloque 2015, ou de l'exposition. Le « décantage » des éléments analysés peut conduire à l'analyse et la modélisation, par exemple à partir de ce que dit Mr. Joubert lorsqu'il suggère que la forte médicalisation a introduit une réaction de démedicalisation.

François Richard Joubert : je n'ai pas introduit comme vous le faite de lien entre les deux !

Jacques Bergeret : peut-être, mais par hypothèse je m'y risque dans le souvenir de débats puissants dans les années 70 sur le pouvoir médical dominant, ce lien étant effectivement à démontrer ! C'est le mouvement de ce qui fait débat et parfois polémique qu'il nous faut essayer de saisir, en essayant de dégager les moments cruciaux et les lignes principales à retenir du point de vue de l'histoire. A titre d'exemple général : le passage des congrégations religieuses aux établissements laïques ; à titre d'exemple particulier : le passage de l'hospice de Rosières-aux-Salines à l'instauration d'un réseau dynamique qui est aujourd'hui celui des CAPs. Les écarts de la transformation méritent attention et ne sont pas liés au seul facteur d'une structure donnée car ils sont multifactoriels en rapport avec les transformations de l'environnement. Sans jamais gommer les divergences, les historiens professionnels peuvent nous aider dans les arbitrages qui pourraient s'avérer nécessaires pour retenir et présenter les moments clefs et les lignes principales à retenir du point de vue de l'histoire.

L'engagement d'ALAGH.

François Richard Joubert : vous m'aviez demandé de voir pour l'ALAGH, Association Lorraine d'Aide aux Grands Handicapés. Je vais vous rendre compte de la mission. J'ai trouvé la fondatrice, 84 ans, madame le docteur Irène PIERRE ; elle est prête à être interviewée chez elle. Je l'accompagnerai, le hasard faisant bien les choses, elle habite dans mon immeuble ! (* rires de l'assemblée). Donc, je lui ai proposé que quand on viendrait l'interviewer, je serai présent et puis ALAGH, moi j'en suis presque à l'origine, mais c'est elle qui aura la parole.

D'autre part, le directeur fondateur Michel REBILLON est disponible ; et enfin, le président actuel Hugues SANDERET DE VALONNE, en tant que responsable de l'association est d'accord pour siéger au Comité de Pilotage au titre de l'engagement d'ALAGH. J'ai fini, mais, en accomplissant cette mission, puisque je suis administrateur de l'ALAGH depuis presque toujours, vous savez bien que je suis un peu partout, je sais qu'à l'ALAGH on a méticuleusement gardé par exemple les PV des conseils d'administration, chose très importante : la reconnaissance d'utilité publique, etc. Cela ferait partie de ce premier temps dont j'ai parlé : « qu'est-ce qui est disponible ? » tant du côté des archives que du côté des témoins comme la fondatrice qui est toujours de ce monde et qu'on peut interviewer en temps deux (exploitation de ce qui est identifié et disponible). Et en temps trois, c'est bien entendu notre objectif, comment on traduira les choses pour apporter la réponse à la question qui titre notre projet régional d'histoire ? Est-ce ce que ce sera une ou des publications ? Est-ce que ce sera un colloque ? etc. Et cela viendra déjà intervenir dans le temps deux : la manière dont on exploitera les gisements qu'on a identifiés.

La participation des étudiants.

Étienne Thévenin : je voudrais simplement poser une question à la suite de ce que disait monsieur Joubert proposant d'inventorier les ressources. A la suite des réformes qui ont touché les Masters en histoire, il y a un nombre moins important d'étudiants qui s'engagent dans des recherches qui aboutissent à publication de mémoires de 250 pages ; par contre, il existe une formation « patrimoine et métiers du patrimoine » dont l'un des aspects est justement de participer à l'inventaire des ressources disponibles. Un exemple très concret : la ville de Vandœuvre souhaitait rassembler les archives concernant l'histoire de la ville pendant la première guerre mondiale. Nous avons été sollicités et appel

a été lancé auprès des étudiants de cette formation ; une étudiante a été intéressée ; elle a travaillé de manière tout à fait satisfaisante en produisant un travail fructueux de collaboration. Y-a-t-il une demande pour proposer aux étudiants du Master « patrimoine et métiers du patrimoine », parmi tout ce qui leur sera présenté – je pense notamment aux musées, aux dépôts d'archives – est-ce qu'il y a le souhait que l'on sollicite par exemple un étudiant pour travailler à l'inventaire des ressources disponibles ? Ce ne serait pas l'étudiant qui ferait le travail, mais il ferait l'inventaire en lien avec les associations, avec les institutions, avec les professionnels qui sont occupés par ailleurs.

Didier Francfort : je crois que ce serait utile pour nous et pour les étudiants eux-mêmes, car ça les formerait à des perspectives professionnelles qui peuvent réellement être porteuses.

Christophe Dabescat : je crois que pour le moment je suis le seul à faire un travail sur le sujet qui nous réunit, en mémoire du moins.

Étienne Thévenin : un autre travail de mémoire existe qui, le document ayant été rendu, doit être soutenu par Stéphanie Logier à la fin du mois de juin : il s'agit d'une bibliographie de Joseph PIROUX (* fondateur de l'Institution des sourds de la Malgrange). Il faut ajouter qu'on a connu à l'Université une réforme très profonde dont à l'extérieur on sous-estime l'ampleur alors qu'elle a eu des conséquences lourdes. En histoire contemporaine, on pouvait chaque année compter une bonne vingtaine de mémoires portant sur des sujets les plus divers en espérant qu'un ou deux étudiants pourraient être intéressés par des sujets sociaux. Aujourd'hui, on ne dispose plus de cette ressource. Par contre, avec le Master patrimoine, avec d'autres profils d'étudiants, d'autres types de démarches ; on a peut-être la possibilité d'une présence de l'un ou l'autre d'entre eux en leur proposant une participation à la collecte dont nous parlons d'inventaire des ressources. On est obligé de s'adapter à l'évolution de l'Université.

Didier Francfort : on leur garantit l'existence de ressources et un accueil de qualité dans les institutions.

Jacques Bergeret : en tout cas on peut aider à cela. Donc, oui, mille fois oui à cette proposition et aussi à ce qui n'a jamais pu se produire malgré mes demandes répétées ces dernières années de pouvoir rencontrer les doctorants, avec d'autres éventuellement. La réforme fait que ces étudiants se sont taris et qu'il faut se tourner du côté des Master en patrimoine. Je propose Étienne que tu fasses en sorte qu'une rencontre puisse se faire avec deux ou trois d'entre nous pour plaider : 1/ l'intérêt que représente notre secteur et l'opportunité du projet « handicap » par rapport à la dimension patrimoniale ; et 2/ proposer à ceux qui s'engageraient d'être associés au Comité de Pilotage pour faciliter la jonction avec les réseaux pour faciliter leur travail. Cela nous conduirait à être attentifs à ce que leur travail soit aidé et optimisé du point de vue opératoire, à bénéfices réciproques.

Comme je l'ai déjà dit, un tel travail prendra du temps, mais c'est très important de montrer sans tarder que l'on produit quelque chose de visible, ce qui suppose de ne pas différer sans cesse au motif que le travail doit être nécessairement très long. Non, **on s'engage à faire quelque chose à la fin de l'année prochaine à titre d'étape**, c'est-à-dire un moment qui n'est pas un moment de fermeture mais au contraire d'ouverture et d'invitation à élargissement de l'action et à approfondissement. Donc, nous avons concrètement à produire des effets réels : **1/ avec les citoyens dans la logique Fabrique ; 2/ un colloque et 3/ un premier volet d'exposition à monter pour la fin 2015**. Notre capacité à le faire devrait crédibiliser davantage la démarche et la renforcer, y compris à nos propres yeux.

Il nous reste une demi-heure, et dans ce temps restreint nous devons décider de l'orientation et de l'économie générale.

Carl Lazzarelli : avant de partir, je voudrais dire que je suis d'accord sur l'économie générale du projet ; mais, pour la Fabrique, je pense qu'il faut qu'on se revoie en comité restreint. Par ailleurs, je n'ai pas eu une réponse claire : comment aujourd'hui solliciter les associations, qui va le faire ? Est-ce que c'est le Comité de Pilotage ou quelle est la personne ressource qui va contacter les associations par rapport à cette économie générale, pour les informer, leur demander de s'associer, les intégrer, etc. ?

Jacques Bergeret : il n'y a pas une autorité exclusive pour le faire ; bien sûr, cela relève depuis le début d'abord du CNAHES-Lorraine et la composition actuelle du Comité de Pilotage témoigne du chemin parcouru ; mais cela dit, chacun d'entre nous est en quelque sorte missionné pour parler autour de soi et au travers de ses réseaux du projet avec invitation à s'associer au mouvement collectif. Parfois il faut du temps pour que les gens contactés voient l'intérêt du projet.

Carl Lazzarelli : est-ce qu'il ne devrait pas y **avoir un document cadre, écrit, qui parlerait du projet, des objectifs, de la démarche et qui pourrait servir à la communication** ? Parce que cela ne se parle pas actuellement dans les associations. Je veux bien participer à la rédaction de quelque chose qui pourrait être une plaquette, sans que celle-ci soit onéreuse : faire de la pub pour notre démarche, faire des envois à partir d'un listing d'associations, d'institutions ou de personnes ressource qui pourraient être ainsi touchés.

Jacques Bergeret : je propose que le Comité de Pilotage valide l'idée de confectionner un outil de communication qui peut être un diaporama ou/et une plaquette utilisable par chacun. Je vais y travailler et vous pouvez me contacter par rapport à des idées que vous pourriez avoir à ce sujet. Si c'est une plaquette, d'accord pour commencer à travailler à une maquette avec Carl Lazzarelli, sachant qu'il vaudrait mieux que celle-ci soit testée et validée au niveau du Comité de Pilotage. Jusqu'à maintenant, on a communiqué uniquement par rapport à la rédaction du projet initial ; mais nous avons fait du chemin depuis et avant 20h nous allons nous déterminer par rapport à l'économie générale proposée qui, si elle est validée, constituera un élément important pour façonner la communication. Autrement dit, à l'issue de notre séance, nous devrions disposer d'éléments nouveaux qui n'existaient pas au départ.

Une expérience de Fabrique : « Racontons notre histoire ».

Didier Francfort : je voudrais témoigner de mon expérience de Fabrique. Je vais essayer d'être rapide bien que le travail ait été assez important, de donner quelques idées sur le fonctionnement des Fabriques. J'ai participé à celle qui s'appelait « Racontons notre histoire ». Ce n'est pas quelque chose d'isolé parce qu'il y a aussi des moments de « Fabrique de Fabriques » où les gens peuvent échanger leurs expériences et dans ce cadre j'ai eu la chance d'être à la table de Michel Dinet : c'était bien stimulant ! Ce sont des moments où on se rend compte que les thématiques comptent beaucoup, mais qu'il y a aussi une façon de faire qui s'enrichit dans un échange ; façon de faire qui est que les gens puissent parler et parlent ; et pour cela il y a deux ou trois petits trucs qui font qu'ils font qu'ils puissent parler. Au départ de « Racontons notre histoire », on avait envie de faire quelque chose sur le fait que dans le département l'histoire de l'immigration était et est quelque chose de très important. On avait d'abord pensé appeler cela : immigration – brassage, etc. Or, il y avait le risque de se trouver face à la confrontation d'un discours savant d'historiens, de sociologues expliquant aux gens ce qu'ils sont et les amenant à écouter sans intervenir, ce qui serait un échec car pas du tout le but. Donc on a dû faire un certain travail de déprofessionnalisation temporaire pour créer une ambiance de débat, de manière à ce que des gens qui au départ ne se sentaient pas autorisés à parler puissent parler. On ne cloisonnait pas en disant : maintenant les immigrés parlent les autres se taisent, et maintenant les autres parlent et les immigrés écoutent. Pour cela, dans l'intitulé même de « Racontons notre histoire », on montrait comment on peut parler de son histoire et on montrait qu'on allait pas isoler des gens qui ne seraient pas issus de l'immigration ce qui aboutirait à des absurdités. C'était la façon de faire ; et on a eu un appui formidable dans les structures territoriales du département ; ces dernières ont permis concrètement de mener des opérations, de créer des situations de rencontre où les gens ont pu prendre la parole. Par exemple, j'ai fait une « conférence karaoké » sur les étrangers dans la chanson française ; c'est quelque chose où au départ je viens avec des matériaux, avec ma science, mais l'objectif c'est que les gens parlent d'eux-mêmes, et en la circonstance commencent à chanter avant de parler. Il y avait le délégué territorial qui malheureusement a disparu dans le Lunévillois, qui s'appelait Anne Thomas, qui était quelqu'un de remarquable, qui a organisé à Dammelevières cette conférence karaoké sur « chansons et immigrations » et qui a fait venir des gens du CAPs de Rosières-au-Salines. Cela a été un moment formidable où on a pu chanter, échanger, en finissant à pas d'heure ! Avec ce moment où on

créé des situations locales de rencontre où le discours savant et le témoignage se rencontrent en bouleversant un peu le schéma traditionnel décrit tout à l'heure par monsieur Joubert, selon lequel on identifie d'abord nos sources, on les trouve, on travaille et après on diffuse : là, le moment de diffusion est aussi le moment de collecte de paroles et de sources. Je crois que c'est l'originalité d'une démarche de Fabrique dont nous pouvons nous inspirer : faire que ces moments où on cherche déjà dans le partage du résultat acquis en montrant que l'on peut modifier le résultat grâce à la parole des gens. Voilà le résumé rapide que je peux donner de cette action.

Jacques Bergeret : tu aurais pu ajouter que cette Fabrique a produit : des cafés citoyens, un recueil de témoignages, des expositions qui ont tourné dans différents lieux, etc. Donc, il y a une latitude pour définir les modalités d'une Fabrique et il peut y avoir avantage à faire des apports pour les partager et entraîner la parole des citoyens à faire leurs propres apports, sous forme de témoignages ou de signalement de sources à investiguer, auxquelles on aurait peut-être pas pensé jusqu'alors.

Didier Francfort : il y a une latitude et surtout la possibilité de montrer aux gens que ce qu'on propose n'est pas plaqué, que cela a du sens et que ça correspond à des besoins.

Jacques Bergeret : merci. Dans la visée qu'il se passe quelque chose dans chaque département, l'IRTS de Lorraine qui mène depuis plusieurs années avec Hervé Frère la « **Biennale du Handicap** » peut aider, avec d'autres organismes comme le CMSEA, à ce que sur la Moselle se mobilise sur le projet.

Décision sur l'économie générale du projet et suite...

Jacques Bergeret : Je récapitule les **points qui font consensus** mais que nous devons ensemble valider ce soir dans le cadre de l'économie générale du projet proposée :

- **Fabriques départementales** : l'accord de principe est donné par le nouveau président du CG.54 pour une Fabrique départementale ; celle-ci sera animée par Carl Lazzarelli avec l'aide du Comité de Pilotage. Le modèle n'étant pas déposé, le CNAHES-Lorraine fera son possible avec l'aide du Comité de Pilotage pour s'en inspirer et diffuser le modèle, rencontrer les citoyens dans chacun des départements pour les sensibiliser à la thématique handicap et les inviter à contribuer à fabriquer de l'histoire à partir de leurs connaissances et expertise. A titre d'exemple : si Yves Lecrique en qualité de maire de Montmedy et président d'une communauté de communes acceptait d'en parrainer une en Meuse en réglant les questions d'accueil et de diffusion de l'information, nous ferions en sorte que la rencontre avec les citoyens soit une réussite. L'entrée « citoyenneté » dans notre projet a son importance dès maintenant et bien sûr ultérieurement par les effets de communication escomptés par voies de colloque, exposition, publication.
- **Volontaires du Service Civique** : il s'agit de constituer une part des ressources humaines nécessaires pour atteindre les objectifs que nous nous fixons. L'accord de principe est donné par le nouveau président du CG.54 pour la participation de volontaires du Service Civique départemental. En dehors des collectivités locales, le recrutement de volontaires doit aussi être recherché du côté des établissements publics et des associations qui ont la taille critique pour le faire ; ceux qui n'ont pas cette taille critique peuvent s'impliquer dans le tutorat de volontaires départementaux.
- **Contrat d'avenir** : viser au recrutement par le CNAHES national d'une personne, de préférence en situation de handicap qui pourrait assurer dans un temps plus long que celui des missions de Service Civique, une part de la coordination technique du projet régional, sous la responsabilité du CNAHES-Lorraine. Pour cela chercher à obtenir auprès des pouvoirs publics les ressources financières. Une personne correspondant à ce profil mais nécessitant une dérogation administrative est identifiée parmi les volontaires ayant achevé leur temps de Service Civique au CG.54 ; le président du CG.54 est prêt à faire une démarche pour solliciter auprès du préfet la dérogation.

- **Université de Lorraine** : outre la formation prévue de principe pour former les personnes qui souhaitent s'investir dans le recueil de témoignages, Étienne Thévenin est missionné pour effectuer les démarches en direction des étudiants en Master « patrimoine et métiers du patrimoine » pour les intéresser au projet d'histoire, en particulier pour la partie recensement de ce qui existe en matière archivistique ; ce dernier dispose de la proposition d'organisation d'un temps d'échange entre les étudiants intéressés et quelques personnes du Comité de Pilotage ; à cette occasion on pourra dire aux étudiants qui s'engageront qu'ils seront aidés dans leur travail par les milieux professionnels qui ne peuvent pas trop s'investir dans de la recherche historique parce qu'ils ont trop à faire au regard de leurs missions. Au passage, il y a là argument pour que la puissance publique mobilise des moyens particuliers en appui d'un travail d'histoire.
- **CNAHES** : le CNAHES national est le porteur juridique du projet ; la délégation régionale CNAHES-Lorraine est chargée du portage opérationnel, de la responsabilité de l'animation et de la coordination générale du projet, en articulation avec le Comité de Pilotage.
- **Travail interdépartemental** : le développement d'un travail interdépartemental à partir de l'entrée « handicap », devrait être contributif des expérimentations engagées ou qui s'engagent au regard des enjeux politiques de la réforme territoriale de l'acte III de décentralisation en cours, avec l'annonce de la disparition possible des départements. A notre échelle, nous pouvons faire la démonstration de la capacité à travailler de manière interdépartementale, d'autant que les questions d'histoire, au dire même de hauts responsables associatifs, ne sont pas clivantes comme peuvent l'être d'autres questions concurrentielles.
- **Communication** : il y a lieu pour le CNAHES-Lorraine de fabriquer un ou plusieurs supports de communication (diaporama – plaquette...) pour permettre à chacun des acteurs du projet de disposer du moyen de diffuser l'information, d'expliquer le projet et d'inviter à s'y impliquer.

Il faut maintenant nous prononcer sur l'économie générale proposée pour mener le projet dont je propose la validation, tout en sachant qu'il appartient à chacun de lui donner corps et qu'on pourra la faire évoluer après si nécessaire, en fonction des circonstances.

Y-a-t-il encore des questions ? des désaccords ? Il n'y en a pas. En ce cas nous pouvons acter ce point important.

Décision : au terme du débat, correction étant apportée aux initiatives de type Fabrique que le CNAHES-Lorraine avec l'appui du Comité de Pilotage pourront susciter dans les trois départements non meurthe-et-mosellans en plus de la Fabrique 54, **le Comité de Pilotage à l'unanimité donne son accord sur l'économie générale du projet d'histoire régional « handicap »** qui devrait commencer à prendre corps à partir de la rentrée prochaine :

- d'abord en Meurthe-et-Moselle sous réserve des accords qui devront faire l'objet de discussion et être obtenus tant au niveau du CG.54 que du CNAHES national dans le cadre envisagé d'une convention à construire valider et signer ;
- puis dans les autres départements.
- le Conseil Régional de Lorraine sera contacté par le CNAHES-Lorraine pour obtenir son soutien, notamment pour le colloque et s'agissant de l'exposition itinérante mutualisée destinée à circuler dans les Lycées, collèges, collectivités publiques, associations, etc.

Nous franchissons donc aujourd'hui une étape vers le passage à l'acte. Si l'on veut que cela démarre bien dès la rentrée, on est dans un compte à rebours qui est serré. Le CG.54 devrait pouvoir communiquer sur le démarrage de la Fabrique à partir du texte que nous avons déjà validé et qui a été transmis à Yoan Galmiche qui s'occupe de l'appui aux Fabriques départementales.

Hans Mazetier : c'est le CNAHES-Lorraine qui est à l'initiative de la Fabrique.

Jacques Bergeret : oui, mais le CG.54 venant en appui pour faire connaître la proposition d'une nouvelle Fabrique, notamment en utilisant les listing des citoyens qui ont laissé leurs adresses e.mail dans l'intérêt trouvé aux Ateliers départementaux et aux Fabriques.

Hans Mazetier : le problème, c'est que si jamais la Fabrique est portée par le CG, le Département risque de ne pas s'approprier la démarche telle qu'elle est maintenant définie. Par contre, si c'est l'association CNAHES qui porte la Fabrique, le département intervenant comme facilitateur, c'est différent, surtout si le CNAHES-Lorraine et les organismes engagés dans le projet régional d'histoire vont rechercher le soutien auprès des autres départements, il y a là une garantie d'objectivité par rapport à une démarche technique d'histoire, et en tous cas politique.

Jacques Bergeret : compris ! ce qui vient d'être dit est important car il y a un problème de fléchage. Il doit y avoir sur l'ensemble du dispositif, notamment sur la question du Service Civique, le Contrat d'Avenir, etc. un fléchage clairement positionné tenant compte de la dimension nationale du CNAHES porteur juridique du projet et de la délégation CNAHES-Lorraine située sur un plan opérationnel ; par rapport à ce que tu soulèves comme une éventuelle difficulté, on peut penser bénéficier en Meurthe-et-Moselle du classicisme des Fabriques départementales, sachant qu'on sortira nécessairement de ce statut là à partir du moment où on propagera le modèle avec d'autres Fabriques d'essaimage dans d'autres départements.

Hans Mazetier : c'est bien le CNAHES qui est le vecteur.

Jacques Bergeret : oui, c'est le CNAHES qui est le porteur, avec le soutien de l'ensemble du Comité de Pilotage, dans la diffusion du modèle Fabrique départementale. Mais à partir du moment où on crée une Fabrique 54, il faut qu'on vérifie qu'elle bénéficiera bien dans ce département du statut dévolu habituellement aux Fabriques d'initiative citoyenne, en l'espèce associative avec le CNAHES ; il me semble que cela ne devrait pas poser de problème et c'est un réel atout puisque cela parle à beaucoup de gens. Évidemment, en faisant migrer le modèle dans d'autres départements, ce sera plus difficile car nous ne bénéficierons pas de cette connaissance et du renom lié aussi à l'aura de Michel Dinet existant en Meurthe-et-Moselle. Donc on n'est pas dans la confusion lorsqu'on opère une distinction entre une Fabrique 54 sans doute à l'initiative du CNAHES-Lorraine, mais culturellement, du fait du soutien de la collectivité qui a inventé le concept, fortement estampillée CG.54, au regard d'une Fabrique 57 toujours à l'initiative du CNAHES-Lorraine mais qui sera forcément estampillée autrement. S'il devait y avoir une difficulté insurmontable à propos de la nomination de la Fabrique 54, à partir du moment où les aides sont là et que cela ne change rien sur le plan pratique - je n'exclue pas de dire que le porteur étant le CNAHES, il s'agit d'une « Fabrique Cnahes 54 ». Simplement, cela ne me semble pas correct au regard de ce qui a été développé au CG.54 par Michel Dinet, ni souhaitable par rapport à la notoriété établie des Fabriques départementales initiées ou soutenues par le CG.54. Il peut aussi y avoir une certaine vertu à ce qu'un CG soit davantage mis en avant vis-à-vis de son engagement en soutien du projet régional.

Si on fait quelque chose en Meuse, qu'en pensent les meusiens dans leur sensibilité, sachant que la culture locale n'est pas la même et qu'il n'y a pas le même parcours d'expérience avec les citoyens ? (* Il s'adresse à Yves Lecrique) : Tu verrais un affichage mettant en avant plutôt exclusivement le CNAHES-Lorraine ou un autre affichage si l'initiative est soutenue par exemple par ta commune, ou ta communauté de communes, ou le département ?

Yves Lecrique : pour la Meuse, je pense plus à un affichage CNAHES.

Carl Lazzarelli : en effet d'affichage, il y a une question de légitimité : à partir du moment où on parle d'une Fabrique départementale, pour moi l'organe départemental, ce n'est pas une délégation Lorraine, puisqu'elle est Lorraine, c'est quand-même bien le Conseil Général. Qu'en vecteur de communication on ait le CNAHES-Lorraine pour aller vers les autres et donner une légitimité dans d'autres départements pour que ce ne soit pas le département de Meurthe-et-Moselle qui aille à la pêche dans ces autres départements, je veux bien ; après, si on veut véritablement valoriser la Fabrique 54, il faut le soutien du Conseil Général et il faut donc afficher ce soutien.

Christophe Dabescat : est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de faire une intervention devant, et la droite et la gauche du CG, pour exposer le projet qu'on veut réaliser et qu'on essaie d'avoir un consensus des deux côtés ?

Jacques Bergeret : qu'on soit de droite ou de gauche, la question du handicap est partout et ne constitue pas un élément de discorde. Les politiques publiques peuvent sur ce sujet comporter des variantes, mais l'abord historique de cette question n'est pas clivant. Ce que vient de dire Carl Lazzarelli est important à propos des Fabriques ; on peut être dans un mixte : on peut concevoir que pour la Fabrique départementale 54, on reste bien dans le modèle intégral de ce qui a été développé culturellement par Michel Dinot et sur le plan pratique dans le classicisme d'une mise en place au travers de l'engagement en soutien du CG.54 mais en assurant nous-mêmes l'animation. La dominante d'affichage médiatique, sur la lancée historique des Ateliers départementaux et des Fabriques qui constitue un avantage pour mobiliser et agir, demeure de facto liée au label CG.54. Pour les autres départements qui ne sont pas dans cette culture ni dans cette histoire de rencontre avec les citoyens, le CNAHES-Lorraine serait la dominante d'affichage médiatique, étant entendu que si un département voulait sigler davantage sa participation, en terme de Fabrique 55, 57 ou 88 il n'y aurait aucun inconvénient à le faire, l'important étant que l'on arrive avec des soutiens locaux à produire des rencontres avec les citoyens.

Valérie Ephritikhine : il y a tout de même la dimension de reconnaissance du département de Meurthe-et-Moselle. On ne peut pas la reprendre à notre compte sans à un moment donné obtenir la reconnaissance du Conseil Général.

Jacques Bergeret : c'est une autre nuance.

Marie-Hélène Terrade : la Fabrique, c'est aussi un outil, un lieu de rencontre, de débat entre les uns et les autres : les experts, les moins experts, les citoyens. On pourrait aussi envisager cet outil au service de la Région, tant au niveau départemental de la Meurthe-et-Moselle que les autres départements.

** Départ de Carl Lazzarelli comme prévu, pour une autre réunion.*

Jacques Bergeret : vous avez raison, c'est ce qui ressort de notre débat à partir de la réaction du représentant du CMSEA pour la Moselle lors de notre séance précédente après qu'il ait découvert l'intérêt de la démarche Fabrique départementale et de sa proposition de diffuser ce modèle au-delà du département qui l'a fait naître. Nous sommes prêts à le faire dans une souplesse adaptative d'affichage qui pourrait s'avérer nécessaire selon les territoires et l'engagement des institutions de chacun de ces territoires : encore une fois, l'important est de produire de la rencontre et du débat avec les citoyens qui pourront enrichir à leur manière la réalisation du projet. **Le mouvement dépendra d'abord de l'engagement des organismes qui sont en accord avec le projet et qui feront en sorte que s'initient, en divers formats et formes, de tels espaces de rencontre qui aient du sens, réunissant spécialistes, représentants institutionnels, et simples citoyens.**

Didier Francfort : je crois beaucoup au local et aux possibilités que l'on a d'agir grâce au local. Par exemple, pour la Fabrique « Racontons notre histoire », j'ai fait des interventions à Joeuf, à Haumécourt, et pour des raisons personnelles j'étais amené juste après à Moyeuve-Grande (Moselle) ; il y a eu 30 personnes à Joeuf, 30 personnes à Moyeuve et je me suis dit qu'à 3 km, c'était quand même dommage qu'on ait pas pu les mettre ensemble pour discuter ! Donc, **si on peut faire de temps en temps des opérations pilotes inter départementales, ça pourra peut-être amener les autres départements à s'associer plus vite.**

Jacques Bergeret : à partir du modèle meurthe-et-mosellan de Fabrique, nous allons essayer de produire un effet d'entraînement et de reprise dans les autres départements, ce qui ne pourra se faire qu'avec la mobilisation des établissements publics et des associations locales, le Comité de Pilotage venant en appui.

Marie-France Blanpin : avant septembre, il faudrait qu'un tout petit groupe prépare.

Jacques Bergeret : je suis un peu gêné parce que familialement je vais partir pendant plusieurs mois et ayant un colloque mi-septembre, je ne devrais rentrer qu'en octobre. Il y a des tas de choses qu'il faut

maintenant façonner, notamment pour donner forme aux rapports entre le CNAHES et le CG.54, vraisemblablement sous forme conventionnelle. Je vais faire mon possible pour travailler à distance, avec ceux d'entre vous qui seraient prêt à échanger avec moi dans cette phase de préparation. Il me paraît difficile d'arrêter une date précise pour se retrouver à partir de la mi-octobre : je ferais un sondage Doodle en proposant plusieurs dates.

Didier Francfort : pour moi ce serait mieux début octobre, car ensuite, cela commence à être un peu chargé, mais ça peut être novembre.

Hervé Frère : je voudrai faire une proposition. **Les 16 et 17 octobre et il y a le salon AUTONOMIC Grand Est** qui accueille entre 10 et 15.000 personnes. Ce peut-être un lieu de médiatisation et peut-être un lieu de réunion d'ailleurs.

Jacques Bergeret : certainement !

Hervé Frère : l'IRTS de Lorraine sera présent, parce qu'on travaille avec la ville de Metz sur une zone touristique du territoire mosellan, on est partenaire de la société privée qui gère cet événement et je peux fournir ses coordonnées pour négocier un espace de communication. Le deal avec eux consiste à proposer quelque chose, une animation, une conférence, un témoignage : cela enrichit leur catalogue. On est aussi dans le « Réseau Quatropole » avec les villes de Trèves, de Sarrebruck et Luxembourg avec les différents Conseils consultatifs des personnes handicapées ; ils seront présents le 17 octobre autour de ces questions là aussi.

Jacques Bergeret : d'accord. C'est très intéressant et cela me donne un idée : il y a le Comité de Pilotage dans sa composition et son fonctionnement institutionnel ; je ne vois que des avantages à ce qu'il puisse y avoir une démultiplication. S'il y a une occasion de le faire, sans qu'il soit nécessaire que je sois présent, quelqu'un peut être missionné par le Comité de Pilotage pour le représenter et agir à sensibiliser et rassembler en vue de la constitution d'un groupe d'action départemental. Par rapport à la proposition DOMOTOTIC Grand Est, je propose qu'**Hervé Frère, en sus de la représentation qu'il assure déjà de l'IRTS de Lorraine, soit aussi missionné au titre du Comité de Pilotage pour faire en sorte que nous puissions intervenir lors de cette manifestation.**

Marie-France Blanpin : si la plaquette est réalisée, je suis prête à en assurer la distribution lors de cette manifestation.

Jacques Bergeret : je ne suis pas sûr qu'elle soit réalisée à cette date ; il faut la concevoir et la valider. Cela dit, on peut engager le travail. En plus de Carl Lazzarelli, y-a-t-il des volontaires qui auraient une compétence pour commencer à faire une maquette ?

Étienne Thévenin : pourquoi penser à une plaquette alors qu'une feuille recto-verso avec des coordonnées précises peut suffire ?

Jacques Bergeret : cela demande réflexion. L'idée émise de concevoir et réaliser une plaquette revient à dire que nous devons **disposer de moyens de communication pour faire connaître le projet dans sa phase d'actualisation** par rapport à la présentation initiale diffusée par le CNAHES-Lorraine en mars 2013. Grâce au travail collectif du Comité de Pilotage, pas mal de choses ont évolué et nous avons défini ce soir les traits principaux d'un dispositif de fonctionnement pour entrer dans la réalisation du projet. Les formes les plus adéquates de la communication sont aussi à réfléchir en fonction des utilisations recherchées, le support papier étant une forme possible parmi d'autres.

Financement.

Hans Mazetier : s'il y a la question de la conception, il y a aussi la question du financement d'une telle plaquette. N'est-ce pas l'occasion de solliciter par exemple la Région puisqu'une telle plaquette devrait jouer un rôle dans la prospection générale ?

Jacques Bergeret : à la veille de l'été le timing ne permet pas de solliciter la Région pour un événement aussi rapproché que le salon AUTONOMIC. Mais au-delà, l'idée est bonne qui nécessite pour le moins

d'avoir préalablement conçu, maqueté et budgété une telle plaquette. Dans l'immédiat, on peut trouver une formule plus simple et non coûteuse.

Quelqu'un demande si ce qui figure au titre des ressources humaines et de logistique au titre de l'économie générale du projet est financé ou non.

Jacques Bergeret : le schéma rend compte des nécessités qui ressortent de la démarche sur laquelle on s'accorde et des moyens qu'il faut réunir pour le projet, mais **actuellement rien n'est financé de ce que nous aspirons à ce qu'ils le soient**. C'est pourquoi il est nécessaire maintenant de s'assurer concrètement de soutiens institutionnels et, concernant la Meurthe-et-Moselle, au-delà des arbitrages favorables de principe du nouveau président du CG.54, d'engager une discussion en vue de préciser la part que pourra prendre cette collectivité pour prioritairement aider le développement du projet dans le département, mais aussi le faire au regard d'un projet régional d'histoire : d'où l'idée d'une convention CG.54-CNAHES qui préciserait les choses à ce sujet : gestion des ressources humaines, logistique, et la question de la Fabrique 54. Ce faisant, il est possible que l'on puisse modéliser quelque chose qui pourra servir de référence avec d'autres collectivités dans d'autres départements. C'est vers cela qu'il faut aller. Mais **si les organisations publiques et privées ne se mobilisent pas localement, on ne voit pas pourquoi les collectivités le feraient**. Si les choses avancent sérieusement en Meurthe-et-Moselle, c'est lié à la mobilisation des établissements publics et des associations privées du département, ce qui ne laisse pas insensible le CG.54.

Il est 20h et nous avons prévu d'arrêter la séance à cette heure là. Je vais essayer de préparer quelque chose qui concentre le principal de nos orientations et du dispositif idéal que nous venons de définir ensemble.

Je rappelle quelques démarches prévues pour la suite :

- Daouïa Bezaz, conseillère régionale, qui représente le CRL dans une commission de l'ARS concernée par le handicap psychique, a fait savoir qu'elle était d'accord pour aider à ce que le contact s'établisse avec les établissements spécialisés psychiatriques déjà contactés qui n'ont pas encore répondu à la sollicitation du CNAHES-Lorraine, mais aussi pour sensibiliser l'ARS à notre projet.
- Valérie Éphrétikine : sensibilisera au projet d'autres organismes d'Éducation Populaire que les CEMEA au niveau régional, en essayant de voir sous quel angle on pourrait s'adresser au CRL.
- Jean-Luc Boissay pour le GEPSO indique qu'il est possible juridiquement pour un établissement public d'engager des volontaires du SC ; mais cela ressort de la décision de chaque établissement. Il fera en sorte de porter cette question auprès des établissements publics concernés par le projet.
- Hervé Frère, fera son possible pour permettre une communication sur le projet lors du salon AUTONOMIC Grand Est de Metz en septembre.
- Jacques Bergeret, travaillera à la formulation concrète des relations avec le CG.54 pouvant donner lieu à la rédaction d'une convention. Il travaillera aussi à la communication, d'abord sous la forme la plus appropriée pour le Salon AUTONOMIC grand Est des 16 et 17 octobre prochain, puis avec Carl Lazzarelli, en vue de formuler et maquetter un projet de plaquette qui pourrait être discuté lors du prochain Comité de Pilotage.

Je vous remercie de votre participation et je vous souhaite un bel été !

* * *